

MÉTHODOLOGIE DE SCORING ESG

Entreprise : STILGAR Asset Management SAS

Siège social : 64 rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris RCS Paris : 106 686 686

Version : 1.0

Date d'effet : 01/09/2026

PRÉAMBULE

STILGAR ASSET MANAGEMENT a la double conviction qu'il relève de notre responsabilité de contribuer à un objectif One Health, et que les entreprises qui améliorent leurs impacts ESG ont une meilleure gestion des risques et sont plus robustes face aux aléas de marché. La création de valeur ajoutée apportée par de solides pratiques ESG est un élément de surperformance que Stilgar AM vise à capturer en tant qu'investisseur actif.

Nous intégrons donc les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans nos décisions d'investissement afin de :

- Identifier les risques extra-financiers matériels (climat, biodiversité, droits humains, gouvernance) susceptibles d'avoir des impacts financiers et réputationnels.
- Identifier les opportunités liées à la transition durable (croissance, coûts, accès au financement, innovation).
- Exercer notre devoir fiduciaire en intégrant l'ESG dans l'analyse fondamentale et la construction de portefeuille.
- Promouvoir les bonnes pratiques ESG des émetteurs via l'engagement et le vote, et encourager une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cette méthodologie de scoring complète le dispositif Responsabilité de Stilgar Asset Management, en particulier :

- La procédure d'intégration ESG dans le processus d'investissement
- La procédure relative au risque de durabilité
- La politique d'exclusion
- La politique d'engagement actionnarial et de vote

Ce document est une version simplifiée de la méthodologie de scoring et est diffusé sur le site internet de la société de gestion www.stilgar-am.com.

OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE

L'objectif de gestion extra-financière est une approche dite d'amélioration de note : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille est à tout moment supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement initial.

Stilgar développe une méthodologie propriétaire d'analyse et d'évaluation ESG, inspirée de la matrice de matérialité sectorielle et structurée autour de cinq parties prenantes : Gouvernance, Planète, Salariés, Fournisseurs, Société civile.

Cet outil produit une notation ESG, exprimée sur une échelle 0 - 100, pour chaque société de l'univers d'investissement.

ARCHITECTURE GÉNÉRALE

Le traitement se décompose en 5 étapes :

- Collecte documentaire
- Extraction
- Normalisation

- Agrégation
- Restitution

Une frontière nette est placée entre traitement IA et traitement déterministe. Le modèle n'attribue jamais de note. Il ne voit ni les pondérations, ni les barèmes, ni le score final, et des garde-fous sont mis en place pour encadrer l'usage de l'IA.

SOURCES DE DONNÉES

L'analyse s'appuie sur l'information publique des émetteurs (rapports annuels et de durabilité, documents réglementaires et de gouvernance), sur des sources spécialisées reconnues ainsi que sur des données de marché. Nous ne recourons pas à des données estimées : une donnée absente n'est pas extrapolée.

RÉFÉRENTIEL DE CRITÈRES

L'analyse repose sur 42 critères, qualitatifs et quantitatifs, et répartis sur 3 piliers E, S et G.

Répartition par pilier
• Pilier E : 15 critères • Pilier S : 16 critères • Pilier G : 11 critères

- Chaque critère est évalué et converti en une sous-note de 0 à 100, à partir de barèmes définis : interpolation pour les données quantitatives, grille à cinq niveaux (leading / strong / adequate / limited / weak) pour les critères qualitatifs.

Niveau	Sous-score	Interprétation
leading	100	Pratique de référence, meilleure de sa catégorie
strong	75	Dispositif complet et documenté
adequate	50	Dispositif existant mais partiel
limited	25	Éléments épars, faiblement étayés
weak	0	Absence de dispositif ou publication très insuffisante

- Chaque critère se voit attribuer un coefficient de matérialité de 1 à 5 au sein de son pilier, reflétant son importance relative.
- Un mécanisme de malus (pénalités) est appliqué au niveau du pilier concerné en cas de controverse avérée, d'incidences négatives ou de signal négatif (par exemple : anomalies d'audit ou de contrôle interne, litiges environnementaux, exposition à des secteurs sensibles).

Nature du traitement
• 39 critères notés positivement • 3 critères en pénalité

- L'absence de publication de certains critères (notamment climat, éthique des affaires, transparence fiscale, droits humains) est pénalisée comme signal négatif.

- Des sous-scores pour chaque pilier sont calculés puis agrégés au niveau pilier par moyenne arithmétique, diminuée des pénalités. A ce stade, un critère non renseigné n'est pas compté comme zéro ; il est retiré du dénominateur. Le poids relatif des critères restants augmente donc mécaniquement. Ce choix évite de pénaliser deux fois une donnée manquante.
- Le score ESG est la moyenne pondérée des trois piliers, selon des pondérations propres à l'industrie

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- Deux critères d'intensité carbone sont notés en relatif par rapport à leur secteur
- Après calcul de tous les scores, une renormalisation transversale des piliers est effectuée et recompose le score global à partir des piliers recalés.
- Deux indicateurs accompagnent chaque score :
 - coverage — part des critères non-pénalité ayant produit un sous-score, tous piliers confondus, sans pondération ;
 - relevant_coverage — couverture pondérée : au sein de chaque pilier, chaque critère est pondéré par son coefficient d'industrie

CORRESPONDANCE PAI

Une table de correspondance entre les critères du scoring et les PAI (principales incidences négatives) en termes de durabilité a été établie. Les PAI sont ainsi couverts en partie ou en totalité par le scoring.

PAI	Intitulé réglementaire	Correspondance
1	Émissions de GES (Scope 1, 2, 3, total, en absolu)	Partiel
2	Empreinte carbone (GES / EVIC)	Quantitatif
3	Intensité GES des sociétés bénéficiaires	Quantitatif
4	Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles	Quantitatif
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Qualitatif
6	Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	Partiel
7	Activités portant atteinte aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Qualitatif
8	Rejets dans l'eau	Partiel
9	Ratio de déchets dangereux et radioactifs	Qualitatif
10	Violations des principes du Pacte mondial et des principes directeurs de l'OCDE	Quantitatif
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect du Pacte mondial et de l'OCDE	Qualitatif
12	Écart de rémunération non ajusté entre les femmes et les hommes	Qualitatif
13	Diversité de genre au sein du conseil	Quantitatif
14	Exposition à des armes controversées	Absent – Pris en compte par la politique d'exclusion

CORRESPONDANCE ODD

De même, une correspondance a été effectuée entre les critères du scoring et les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, dans une logique de double matérialité.

ODD	Intitulé (Agenda 2030)	Correspondance
1	Pas de pauvreté	Oui
2	Faim « zéro »	Oui
3	Bonne santé et bien-être	Oui
4	Éducation de qualité	Oui
5	Égalité entre les sexes	Oui
6	Eau propre et assainissement	Oui
7	Énergie propre et d'un coût abordable	Oui
8	Travail décent et croissance économique	Oui
9	Industrie, innovation et infrastructure	Oui
10	Inégalités réduites	Oui
11	Villes et communautés durables	Oui
12	Consommation et production responsables	Oui
13	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Oui
14	Vie aquatique	Oui
15	Vie terrestre	Oui
16	Paix, justice et institutions efficaces	Oui
17	Partenariats pour la réalisation des objectifs	Oui

GOUVERNANCE

Les éléments de traçabilité sont enregistrés et archivés.

Le contrôle de second niveau porte sur l'audit de la qualité du score. La reproductibilité des résultats est également testée sur un échantillon de sociétés, de capitalisation, secteurs, et pays d'origine différents

L'univers est noté entièrement à minima tous les ans.

La méthodologie de scoring est revue annuellement, sauf exception.